



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DISERHM - MCIC

A.P. n° 2015-100-0013

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à M. Sébastien LANOYE, sous-préfet de Castelsarrasin
assurant la suppléance du préfet de Tarn-et-Garonne**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M. Jean-Louis GERAUD , préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 18 février 2014 portant nomination de M.Sébastien LANOYE en qualité de sous-préfet de Castelsarrasin,

Considérant que M. Jean-Louis GERAUD, préfet, sera absent du département du vendredi 10 avril 2015, 18 H, jusqu'au dimanche 12 avril 2015, 20 H, ainsi que la secrétaire générale de la préfecture,

Sur proposition de la secrétaire générale,

A R R E T E

Article 1er : La suppléance de M. Jean-Louis GERAUD, préfet, sera assurée par M. Sébastien LANOYE, sous-préfet de Castelsarrasin, du vendredi 10 avril 2015, 18 H, jusqu'au dimanche 12 avril 2015, 20 H.

Article 2: Pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à M.Sébastien LANOYE, sous-préfet de Castelsarrasin, pour signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

Article 3 : Le sous-préfet de Castelsarrasin et l'administratrice générale des finances publiques de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 10 avril 2015

Le préfet,

Jean-Louis GERAUD